

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 8 juin 2004

Messagerie

Projet de loi

approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2003

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 160, alinéa 1, lettre b, de la constitution genevoise, du 24 mai 1847 ;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973 ;
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève, du 29 avril 2004,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Gestion

Le rapport annuel de l'organe de révision au conseil d'administration des Services industriels de Genève ainsi que le rapport annuel de gestion des Services industriels de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003 sont approuvés.

Art. 2 Comptes de résultat consolidé et total du bilan

Le compte de résultat consolidé et le total du bilan pour l'année 2003, présentés conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), anciennement IAS sont approuvés conformément aux résultats suivants :

	F
a) marge brute d'exploitation	323 535 900
b) résultat consolidé du groupe	168 504 900
c) total du bilan consolidé du groupe	2 090 516 000

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors de sa séance du 29 avril 2004, le Conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG) a adopté le rapport de l'organe de révision chargé du contrôle des comptes, le compte rendu financier pour 2003 et le rapport annuel de gestion de l'entreprise. Conformément à la loi, il revient au Grand Conseil d'approuver ces documents.

En application des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) qu'applique SIG, les comptes reflètent la situation consolidée de l'établissement public autonome lui-même et de ses différentes participations à d'autres sociétés (groupe): Société des forces motrices de Chancy-Pougny (SFMCP), EOS Holding, Gaznat SA, Cadiom SA, Thermelec Telecom S.A.

Les états financiers 2003 confirment la santé financière de l'entreprise et sa capacité à se développer dans le cadre des missions qui lui sont confiées par la Constitution et la loi :

<i>En milliers de francs</i>	2003	2002
a) Marge brute d'exploitation	323 535,9	310 235,0
b) résultat consolidé du groupe	168 504,9	117 770,5
c) total du bilan consolidé du groupe	2 090 516,0	1 998 155,2

La comptabilité analytique, qui exclut les modifications de l'engagement de retraite et les opérations de consolidation, met en évidence le résultat de l'entreprise SIG, y compris sa filiale Thermelec SA détenue à 100%. Elle fait ressortir pour l'exercice 2003 un bénéfice net de 169,9 millions de francs (ce bénéfice était de 104,2 millions de francs en 2002). Au niveau du groupe SIG (y compris l'impact des sociétés consolidées), le résultat net est de 168,5 millions de francs (117,8 millions de francs en 2002). La contribution des sociétés consolidées (+42,7 millions de francs) s'explique principalement par l'apport d'EOS Holding traduisant l'évolution favorable de cette société suite, notamment, aux efforts consentis par ses actionnaires clients en vue de son assainissement. En outre, il convient également de relever que cette société a présenté pour la première fois en 2003 des états financiers certifiés selon les normes comptables internationales IFRS. L'impact de ces

changements a été significatif et a nécessité le retraitement des états financiers SIG 2002 afin de les rendre comparables au bilan et au résultat de l'exercice 2003, raison pour laquelle les chiffres présentés dans la colonne 2002 diffèrent de ceux figurant dans la loi approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2002. Ainsi, on constate au 1^{er} janvier 2002 une augmentation des réserves de SIG de plus de 63 millions de francs, s'expliquant essentiellement par des extournes de provisions non autorisées du point de vue des normes IFRS. En outre, il convient de mettre en évidence qu'EOS Holding a changé sa date de clôture en la portant du 30 septembre au 31 décembre. De ce fait l'exercice de transition 2003 couvre une période de 15 mois.

L'exercice 2003 a dégagé une capacité d'autofinancement de 232,8 millions de francs qui a permis de couvrir en totalité les dépenses d'investissements de l'année (101,8 millions de francs).

Les produits de 886,0 millions de francs ont évolué significativement par rapport à 2002 (837,6 millions de francs). Cet accroissement s'explique par l'intégration du Service de traitement des eaux usées (+46 millions) et par des conditions climatiques exceptionnelles, notamment la canicule de l'été dernier. Celle-ci explique l'accroissement sensible de la consommation d'électricité (+3 % ; +8 millions de francs) et d'eau (+9 % ; +7 millions de francs). Les ventes de gaz naturel ont également progressé de 10% (+6 millions de francs) et traduisent non seulement des mois de janvier et février rigoureux mais également les efforts consentis pour développer cette énergie respectueuse de l'environnement.

Malgré cette augmentation sensible de nos ventes le coût de notre approvisionnement en énergies a légèrement baissé (210 millions contre 211 en 2002). Cette évolution positive s'explique par les efforts consentis pour la restructuration financière du groupe EOS et par une politique d'achat dynamique pour couvrir les besoins excédentaires.

L'augmentation des charges d'exploitation (308,0 millions de francs en 2003 et 275,6 millions de francs en 2002) résulte essentiellement de l'intégration du Service de traitement des eaux usées (+46 millions de francs). Il convient cependant de rappeler que cette activité gérée pour le compte de l'Etat n'influence pas le résultat de l'entreprise, la totalité des charges étant couverte par le fonds cantonal d'assainissement. Sa gestion par SIG permet néanmoins de développer de nombreuses synergies et d'optimiser les charges d'infrastructure et de support.

L'année 2003 a vu des investissements en immobilisations corporelles et incorporelles sensiblement supérieurs à 2002 (investissements bruts 126 millions de francs contre 104 millions de francs en 2002). Cet exercice a été marqué par la poursuite de la construction de l'usine de traitement d'eau des Tuileries et par des travaux visant à améliorer la qualité et la fiabilité de nos réseaux de distribution. Ce développement des investissements explique en partie la réduction du cash-flow libre (133 millions de francs en 2003 contre 146 millions de francs en 2002) alors que la capacité d'auto-financement est restée pratiquement inchangée (233 millions de francs en 2003 contre 234 millions de francs en 2002).

Le poste « amortissements » s'est fortement réduit de 2002 à 2003. Cette évolution est due principalement aux dépréciations et réévaluations d'actifs. En effet, après avoir réduit la valeur au bilan de son réseau de fibres optiques de 34 millions de francs en 2002, l'entreprise a procédé à une nouvelle dépréciation de 15 millions de francs en 2003. Cette opération s'explique par la prise en compte plus complète des frais généraux de l'entreprise dans le calcul de la valeur économique de cette activité, ce qui n'avait pas été le cas en 2002. En outre, la reprise attendue du marché Télécom se fait attendre.

En ce qui concerne la production d'électricité, une nouvelle évaluation de la valeur économique de l'usine de Verbois nous amène à procéder à une réévaluation de 30 millions de francs. Cette appréciation est fortement influencée par l'augmentation persistante du prix de l'électricité sur le marché. Nous rappelons que l'usine de Verbois avait subi une dépréciation de 108 millions de francs durant les exercices 1999 et 2000. Ainsi, ces deux opérations influencent favorablement le poste « amortissements » de 15 millions de francs en 2003.

Le niveau élevé des cash-flows libres de ces derniers exercices a permis à SIG de poursuivre sa politique de désendettement. Nous avons pu négocier avec un de nos partenaires financiers le remboursement anticipé d'un emprunt de 100 millions de francs, au taux de 4,01% et venant à échéance en 2008. Du fait de la soulte payée pour cette opération, les intérêts et les frais sur emprunts ont augmenté de 4 millions de francs par rapport à 2002. Sans cette opération ils se seraient situés à un niveau sensiblement inférieur à celui de l'exercice précédent. Compte tenu de ce remboursement anticipé le montant des emprunts à leur valeur nominale s'élevait au 28 février 2003 à 650 millions de francs contre 710 millions de francs à fin février 2002. Au 31 décembre 2003 le ratio fonds propres sur total du bilan s'élevait à 43% contre 37% au 31 décembre 2002.

Le total du bilan passe de 1998,2 millions de francs en 2002 à 2090,5 millions de francs en 2003. Il convient de relever l'augmentation sensible de l'engagement de retraite (159,4 millions de francs en 2002 et 195,8 millions de francs en 2003). Cette variation est principalement due à la diminution de la rentabilité attendue du patrimoine, l'augmentation de la valeur actualisée des prestations qui ont été acquises par les assurés en activité pendant l'exercice 2003 et l'accroissement d'une partie des pertes actuarielles non encore saisies au début de l'exercice et qui dépassent le corridor.

SIG répond seule de ses engagements financiers. L'entreprise est au bénéfice de par la loi d'une exonération des impôts cantonaux et communaux.

En application des dispositions légales spécifiques et sans tenir compte de redevances auxquelles SIG est exposée au même titre que toute autre entité comparable, l'entreprise est astreinte à des contributions diverses qui ont représenté un montant de 52,5 millions de francs pour l'exercice 2003, dont les droits d'eau pour le captage dans la nappe (2,6 millions de francs) et les redevances hydrauliques pour Verbois et Seujet (5,5 millions de francs).

Cette charge se décompose comme suit :

<i>En milliers de francs</i>	Etat	Ville de Genève	Autres communes	Total
a) Redevances pour l'utilisation du domaine public	4 854,7	15 986,9	17 996,0	38 837,6
b) Fonds énergie des collectivités publiques	3 905,6	–	–	3 905,6
c) Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau	2 621,1	–	–	2 621,1
d) Redevances hydrauliques	5 511,5	–	–	5 511,5
e) Subventions et autres redevances	1 435,8	26,5	175,3	1 637,6
Total des versements aux collectivités publiques	18 328,7	16 013,4	18 171,3	52 513,4

f) Intérêt de 5% sur le capital de dotation	2 750,0	1 500,0	750,0	5 000,0
---	---------	---------	-------	----------------

Le point e) du tableau ci-dessus intègre la subvention octroyée aux auto-producteurs d'un montant de 0,7 million de francs.

Le compte rendu financier et le rapport annuel de gestion rendent compte de manière complète et détaillée du résultat de l'exercice et de la vie de l'entreprise durant celui-ci, et toutes explications complémentaires éventuelles ne manqueront pas d'être données en commission.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à accueillir favorablement le présent projet de loi.